

Advicenne annonce ses ventes brutes 2024¹

- **Les ventes brutes publiées 2024 ressortent à 4,8 millions d'euros en hausse de 9,2%**
- **Les ventes brutes de Sibnaya[®] (citrate de potassium / bicarbonate de potassium) enregistrent une croissance solide de 40% en France**
- **Les royalties pour l'exercice 2024 sont estimées à 0,5 million d'euros en complément des ventes brutes**
- **Des ventes estimées de Sibnaya[®] sur les marchés finaux en Europe et au Moyen-Orient de 6,0 millions d'euros, en progression de 135% par rapport à 2023**

Paris, France, le 23 janvier 2025, à 18h30 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui que ses ventes brutes ont atteint 4,8 millions d'euros pour l'exercice 2024, en hausse de 9,2% par rapport à l'exercice précédent. Les ventes brutes n'intègrent pas les royalties des partenaires sur les ventes réalisées dans leurs territoires respectifs, estimées à 0,5 million d'euros pour 2024.

La croissance des ventes brutes provient majoritairement des ventes de Sibnaya[®]. Ces dernières progressent de près de 14% à 2,2 millions d'euros. En France, la performance est solide, avec une hausse de 40% sur l'ensemble de l'exercice, et une accélération sensible des ventes au second semestre 2024.

Dans les pays couverts par des partenariats commerciaux, Advicenne estime, sur la base des royalties, les ventes de ses partenaires sur leurs marchés respectifs à 4,1 millions en 2024. Ainsi, les ventes estimées de Sibnaya[®] en Europe et au Moyen-Orient représenteraient 6,0 millions d'euros, en hausse de 135% par rapport à 2023.

Les ventes brutes de Likozam[®] et Levidcen[®] s'établissent respectivement à 2,0 et 0,7 million d'euros.

Vente brutes (m€)	2024	2023	Croissance
Sibnaya[®]	2,20	1,93	+13,8%
Neurologie	2,63	2,49	+5,6%
dont Likozam [®]	1,95	1,87	+4,1%
dont Levidcen [®]	0,68	0,62	+10,1%
Total	4,84	4,43	+9,2%

Au 31 décembre 2024, Advicenne disposait d'une trésorerie de 3,2 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels, ce montant lui confère un horizon de trésorerie à la fin du T2 2025, suite aux accords conclus avec Primex Pharmaceuticals AG et l'encaissement d'un premier paiement en décembre 2024.

¹ Les **ventes brutes** représentent le montant brut facturé aux clients pour les quantités de produits livrées au cours de l'exercice. Dans les pays où le prix, ou les conditions de remboursement, n'ont pas encore été arrêtés par l'administration, le chiffre d'affaires annuel correspond aux ventes brutes diminuées des taxes et remises fixées par les autorités de tutelle. Ces taxes et remises sont constatées sur la base des meilleures estimations de la société ou des mises en recouvrement reçues de l'administration.



A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya[®] (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et en Grande-Bretagne dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général
+33 (0) 1 87 44 40 17
Email : investors@advicenne.com

Ulysse Communication

Media relations
Bruno Arabian
+33 (0)6 87 88 47 26
Email : advicenne@ulyse-communication.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2024. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.